

DECISION N° 065-2024

Portant validation du devis de la société SIBOUEST pour l'acquisition d'ordinateurs

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu le devis de la société SIBOUEST en date du 27/02/2024 pour l'acquisition d'ordinateurs.
Considérant que la proposition de la société SIBOUEST est économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE :

De valider le devis de la société SIBOUEST pour l'acquisition d'ordinateurs, d'un montant de 14 595,00 € HT.

signé électroniquement le 29/02/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

